

PROCEDURE DE GESTION DES JUSTIFICATIFS D'ABSENCES

Absences en TD

Justificatifs acceptés :

- Certificat médical/certificat d'hospitalisation
- Certificat de décès dans la famille proche
- Convocation par une administration (concours, examen, affaire juridique)
- Certificat de mariage
- Attestation de retard de la part d'une compagnie de transport en commun (SNCF, CTPM, etc...)
- Convocation exceptionnelle (maximum 3 jours) à des répétitions pour les étudiants de la licence musicologie et de la licence lettres parcours théâtre
- Attestation de présence à un entretien d'embauche

Transmission des justificatifs :

Les justificatifs sont remis par les étudiants **au plus tard une semaine après l'absence** au(x) chargé(s) de TD concerné(s).

Absences aux examens

Justificatifs acceptés :

- Certificat médical/certificat d'hospitalisation
- Certificat de décès dans la famille proche

Transmission des justificatifs :

Les justificatifs sont transmis par les étudiants **au plus tard une semaine après l'absence** aux enseignants concernés et à la scolarité pédagogique.


Le Doyen,
Henry TYNE